COUPABLE!!

Dans l'espoir de pouvoir – ENFIN! – m'imposer silence, « ils » se sont constitués en MEUTE...et, me citent, tous les 4 en DIFFAMATION:

- Le mercredi 06 février à 09H00, salle 2 du tribunal de Champ Fleury, devant un juge de proximité (Mme LAMY et M. CHARRITAT, en charge de l'urbanisme réglementaire à la mairie de Saint-Denis);
- Le vendredi 29 février à 10H00, devant le tribunal correctionnel de Champ Fleury (M. VICTORIA, Député Maire de Saint Denis et M. FOURNEL, 2ème adjoint en charge de l'urbanisme).

Accessoirement, mes voisins GRONDIN m'ont assignée devant le T.G.I. espérant – après de NOMBREUSES violations de mon domicile – obtenir le « DROIT » de TOUT VENIR SACCAGER CHEZ MOI, pour achever leur IMMEUBLE HORS LA LOI…).

Juliette CARANTA-PAVARD (victime absolue du clientélisme VICTORIA)